

Mai 2022



LA LETTRE DE L'APMF



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT
TMFPO
LE SERVICE AFAS
LA REFORME DU DIVORCE
INTERMEDIATION FINANCIERE DE LA CAF
RETOUR SUR LA DERNIERE JNE
PARTENARIAT APMF - SINGA
PROJET DE LOI RELATIF A LA PROTECTION DES ENFANTS
CONTRIBUTION D'UN MF
QUESTION D'UN ADHERENT
A LIRE - OUTILS
AGENDA

LE MOT DU PRÉSIDENT

« LE JOLI MOIS DE MAI »

Chacun de nous saura trouver comment ce titre résonne en lui. Qu'il s'agisse d'une chanson, d'un poème, ou tout être d'un engagement militant, ce mois de mai 2022 est aussi celui de la tenue de l'Assemblée Générale de l'APMF.

Je vous rappelle que celle-ci aura lieu MARDI 10 MAI 2022 à 14 heures en webinar et qu'il suffit à chacun de confirmer sa participation en adressant un mail à l'adresse suivante : ag.apmf@outlook.fr

J'ai également à cœur de penser, en pleine période électorale française et même si « comparaison n'est pas raison », que nous pouvons nous réjouir au sein de l'APMF comme de toute association, d'avoir à connaître des avantages de la vie démocratique qu'impose la tenue annuelle de ces assemblées générales. Occasion offerte à chacun de dresser un bilan des actions conduites ou manquées, d'imaginer des propositions pour de nouvelles perspectives, d'être et de renouveler ou non à leur poste des administrateurs.

Si cette AG n'aura pas encore le charme de celles tenues « en présentiel », permettez-moi, en mon nom et celui de l'ensemble des administrateurs de l'APMF, de vous remercier pour la confiance accordée au cours de l'exercice écoulé et de vous assurer de notre engagement le plus total au service de la médiation familiale.

Nul doute que celles et ceux qui poursuivront cette œuvre prolongeront cet engagement avec la même envie et le même dynamisme.

Sincèrement

Sébastien CUINET

TMFPO: L'HEURE DU BILAN?...

Joué 16 juin, le SADJAV organise, au Ministère de la Justice, une rencontre qui réunira les magistrats, le Conseil National des Barreaux et les médiateurs et médiatrices familiales jusque-là engagés dans l'expérimentation de la TMFPO.

Cette réunion semble déjà sonner l'heure d'un premier bilan du côté du Ministère de la Justice.

Pour sa veille active et le travail mené durant ces 5 années qui a abouti à notre rapport participatif, l'APMF est sollicitée, à la fois pour participer à cette journée et pour y intervenir.

Nous réitérerons les constats et les recommandations présentés dans notre rapport et une actualisation de cette expérimentation.

Lors de notre récente rencontre avec le SADJAV, Mesdames DIREN et PENA, nous ont renouvelé tout leur intérêt à notre contribution. Elles nous ont également fait part de la réalité des discussions qui ont lieu depuis plus d'une année maintenant : Le financement de la TMFPO reste une préoccupation forte. Il semble en effet, que les choix politiques et financiers en matière de Justice, pourraient ne pas aller dans le sens du bienfondé de cette expérimentation...

Cette rencontre nous permettra de mieux être attentifs aux préoccupations et aux constats des magistrats.

Si la TMFPO n'était pas généralisée, certains financements prendront fin...

Notre rôle est d'ores et déjà de soutenir les postes financiers dans ce contexte d'expérimentation et d'imaginer comment cette expérimentation peut être transformée... La transformation du conflit n'est-elle pas l'art des médiateurs et médiatrices ?

Nous reviendrons rapidement vers vous pour vous tenir informés.

LE SERVICE AFAS

L'APMF a assisté à la présentation par la CNAF aux « Têtes de réseau » du nouveau système qui va se mettre en place dès cette année pour effectuer les déclarations en ligne.

Ce service fonctionne déjà pour d'autres types de financements ; il démarre en 2023 pour la Médiation familiale, en 2023 pour les Espaces de rencontre. Il permet d'effectuer les déclarations en ligne, de consulter l'avancement du traitement, de visualiser immédiatement une estimation du droit.

A terme il communiquera des indicateurs de pilotage.

Le questionnaire annuel SPHINX est cependant maintenu, car plus fin et plus détaillé.

Le service AFAS va être déployé par les CAF auprès des services conventionnés. Certains CAF ont commencé à communiquer. Les structures qui veulent s'informer doivent se rapprocher de leur CAF, il existe déjà des tutoriels et une plaquette.

LA REFORME DU DIVORCE: une procédure simplifiée

Retrouvez ici un récapitulatif de la nouvelle procédure simplifiée de divorce en application depuis le 1er janvier 2021.

[Dossier ministère de la Justice](#)

INTERMEDIATION FINANCIERE NATIONALE de la CAF

Le service d'intermédiation financière proposé par la CAF depuis le 1er janvier 2021 est devenu automatique le 1er mars 2022.

[Découvrez comment fonctionne ce service ici](#)

RETOUR SUR LA JOURNEE NATIONALE D'ETUDE

Nathalie Maufroy partage avec nous le bilan de la dernière journée nationale d'étude qui s'est tenue le 22 avril 2022 à Montpellier.

[Retrouvez l'article ici](#)

PARTENARIAT APMF - SINGA

L'APMF développe son partenariat avec le programme l'ACCUEILLE porté par l'association SINGA.

Des médiateurs et médiatrices familiales de l'APMF peuvent, dans ce cadre, être amenés à réaliser des médiations entre familles accueillantes et familles accueillies ou soutenir les intervenants de l'association dans la communication avec les familles, la gestion de conflit.

Si vous êtes intéressé, adressez un mail à apmf@frap.fr

LA QUESTION D'UN ADHERENT

Cette rubrique propose de traiter d'un questionnement venant d'un (ou plusieurs) membre de l'APMF.

N'hésitez pas à nous écrire ! : contact@apmf.fr

A LIRE

Actualité Daloz:

Loi du 7 février 2022 - Nouvelles avancées en matière de protection des enfants

[Retrouvez l'article ici](#)

AGENDA

L'Assemblée Générale de l'APMF se tiendra le 10 mai 2022 à 14h en visioconférence

